

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Les nominés aux « Fibres d'or » sont connus !

*Marche-en-Famenne, le 23 mars 2023 – Tous les deux ans, les Fibres d'or mettent à l'honneur des entrepreneurs particulièrement engagés dans le développement de la filière bois wallonne. En marge des traditionnelles Rencontres Filière Bois, quatre distinctions sont remises dans les catégories suivantes : innovation procédé, innovation produit, jeune entrepreneur et formation. Les Fibres d'or expriment ainsi la vitalité de la filière wallonne du bois !*

#### Innovation Procédé

La Fibre d'or de l'innovation procédé est octroyée à une entreprise wallonne qui a transféré ou développé une technique innovante en Wallonie. Cette technique peut contribuer de façon majeure à l'essor de l'emploi du bois. Son transfert ou son développement s'est réalisé dans le respect des 3 piliers fondamentaux et indissociables du développement durable : économique, social et environnemental. L'innovation procédé peut être étendue aux activités de services, à l'organisation et au marketing.

Les nominés sont :

- **RespecTable**, pour la création d'une filière d'approvisionnement en robinier wallon.
- **Bois Energie**, pour la mise en place d'un réseau de récolte permettant la revalorisation de bois et de matière verte.

#### Innovation Produit

La distinction entre une innovation procédé et une innovation produit n'est pas toujours aisée. En effet, le développement d'un procédé peut mener à la fabrication d'un nouveau produit et un produit peut mener à la mise en place d'un nouveau procédé ! Toutefois, il s'agit, pour cette Fibre d'or de l'innovation produit, de récompenser une entreprise qui a mis au point ou distribué un produit novateur à base de bois ou favorisant l'usage du bois.

Les nominés sont :

- **Zafi Cycles**, pour la fabrication de cadres de vélos performants en bois local.
- **Depro Profiles**, pour sa collection de panneaux muraux décoratifs « Maestro Latt ».

#### Jeune entrepreneur

C'est l'âge qui constitue ici le critère de sélection, et non l'ancienneté dans la filière bois. Seuls les entrepreneurs de moins de 40 ans sont éligibles dans cette catégorie. L'objectif de la Fibre d'or du jeune entrepreneur est avant tout de mettre en lumière l'audace et l'enthousiasme d'entrepreneurs qui se sont engagés tôt dans un secteur de la filière bois.

Les nominés sont :

- **Philippe Hébert, Marc Reydams et Florent Sany**, fondateurs de **Hellow**, coopérative qui développe des solutions d'habitat sobres et low-tech faisant la part belle au bois local.
- **Florian Huet**, gérant de la **SRL Florian Huet**, spécialisée dans la construction bois intégrant des produits locaux et issus de l'économie circulaire.

- **Julien Brunet**, qui a repris l'entreprise familiale **Brunet s.a.** en lui insufflant une nouvelle vision et des nouvelles perspectives.
- **Nicolas Spineux, Valentin Derbaix, Hugo Vanvarenberg, Pieter Giart et Olivier Gouverneur**, cofondateurs de la coopérative **Les copains des bois**, qui rassemble des artisans et des forestiers afin de recréer des circuits courts du bois en Wallonie.
- **Emmanuel Jourdain**, gérant de l'entreprise **Bois Energie**, spécialisée dans la collecte et la revalorisation de bois et de matière verte.

## Formation

La formation est un aspect essentiel pour croître dans un marché en constante évolution : former son personnel pour le faire progresser, pour acquérir de nouveaux équipements, pour développer de nouveaux produits. La Fibre d'or récompense l'entreprise qui a accordé le plus d'attention à la formation de son personnel au cours des 2 dernières années, quelle que soit la taille de l'entreprise !

Les nominés sont :

- **Chimsco**, spécialiste de la construction bois, pour la formation permanente de son personnel et l'accueil de nombreux étudiants et stagiaires.
- **L'Arch**, société d'architectes qui accorde une grande importance à la formation aux nouveaux logiciels informatiques.
- **Biemar Bois**, négociant spécialisé, soucieux de l'intégration et de l'évolution son personnel en lui proposant un parcours de formations riche et varié.

## Le jury

Un jury indépendant et pluridisciplinaire sera chargé de désigner les lauréats dans chaque catégorie. Celui-ci se compose de :

- **Sylvie Loutz**, Gestionnaire de projets en construction durable et en économie circulaire au sein de la Direction du Développement durable du SPW.
- **Thomas Baudot**, chargé de mission structuration filière bois au sein de l'interprofession Fibois Hauts-de-France.
- **Renaud Delhaye**, expert en transformation numérique des entreprises à l'Agence du Numérique.

## Rendez-vous le 27 avril 2023

Les Fibres d'or seront décernées le jeudi 27 avril 2023, à partir de 12h30. Cette remise de prix s'intégrera dans une journée de conférence et d'ateliers dont le thème sera « **L'épicéa est mort ? Vive le résineux !** ».

Tous les renseignements et le programme complet sont disponibles sur les sites [www.rfbois.be](http://www.rfbois.be) et [www.fibresdor.be](http://www.fibresdor.be) ou sur simple demande, par e-mail, à l'adresse [info@fibresdor.be](mailto:info@fibresdor.be).

### **A propos de l'Office économique wallon du bois**

*L'Office économique wallon du bois a été constitué par le Gouvernement wallon avec pour mission essentielle de créer les conditions propices au développement économique et à la création d'emplois dans la filière bois en Wallonie. Il est chargé d'élaborer une stratégie de développement de la valorisation et de l'usage du bois, dans une optique de maximisation de la valeur ajoutée générée par les entreprises wallonnes. Il doit piloter les actions que cette stratégie réclame en assurant une affectation consensuelle de la ressource.*

### **A propos des Rencontres Filière Bois**

*Les Rencontres Filière Bois sont organisées collégalement par l'ensemble des composantes de la filière bois, publiques et privées, et rassemblent chaque année plus de 300 participants. Elles poursuivent un double objectif. Elles contribuent d'une part à combler le déficit en matière de communication dont pâtit la filière et participent d'autre part, en rassemblant les professionnels de la forêt et du bois, au décloisonnement entre les sous-secteurs dont la filière est constituée, ainsi qu'à l'harmonisation des points de vue.*